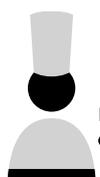


QUELS IMPACTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA CRISE SANITAIRE EN HAUTS-DE-FRANCE ?

La crise sanitaire que nous traversons impacte l'économie, l'emploi et les aspects sociaux de notre vie.

Cette publication essaie de chiffrer les premières conséquences de cette crise sur ces thématiques dans notre région à partir de travaux menés au niveau national.

Elle aborde autant l'évolution des revenus, la vulnérabilité économique des métiers, le télétravail, que l'activité partielle ou les problèmes de logements, d'accès au numérique...



En Hauts-de-France, les métiers les plus vulnérables économiquement représentent **30,6%** des individus en activité



Inversement, les métiers les moins exposés concernent **44,6%** des individus en activité



La région est moins impactée que d'autres par la sur-occupation des logements :

3,1% du total des résidences principales (contre 4,8% en France métropolitaine)



19% d'élèves désengagés dans leur scolarité avec le confinement.

40% d'entre eux ne présentaient pas de risque de décrochage avant le confinement.

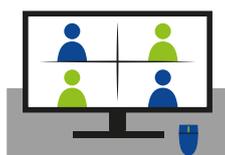


17% d'augmentation du nombre de décès depuis début mars (comparée à la même période sur 2019. cette progression est proche de la moyenne nationale)

16 367 personnes décédées dans la région entre le 1er mars et le 1er juin. Soit **2 375** de plus qu'en 2019.



4,5 Milliards d'euros estimation de l'épargne forcée durant le confinement en Hauts-de-France



667 728 Télétravailleurs en Hauts-de-France, soit **32%** des emplois présents en région



6,8% des demandes d'activité partielle effectuées en France proviennent de la région.

Plus d' **1M** de salariés concernés. Cumul depuis mars. Attention, un double compte est possible



Augmentation mensuelle de la demande d'emploi :

+12 070 fin mars et

+12 980 fin avril.

Ce qui représente une hausse de **2,3%** (contre **3,6%** à l'échelle nationale)

Fin avril 2020, 582 050 demandeurs d'emploi de catégorie A,B,C inscrits à Pôle emploi. Cette hausse est équivalente à celle constatée en mars 2009.

LES IMPACTS DE LA CRISE SUR LES REVENUS SONT DIFFICILES À MESURER

Selon une récente enquête de l'Insee, 20 % des personnes estiment que la situation financière de leur foyer s'est dégradée durant le confinement, tandis que 72 % considèrent qu'elle n'a pas changé.

Les personnes les plus modestes (1er quintile de niveau de vie) déclarent plus souvent que leur situation financière s'est dégradée pendant la période : 30 % contre 11 % pour celles du dernier quintile.

À la sortie progressive du confinement à la mi-mai, la crise n'aurait eu ainsi aucune conséquence sur les revenus de la majorité de la population, ceci pour plusieurs raisons.

Pour l'observatoire des inégalités, plus de 19 millions d'inactifs (personnes au foyer et retraités) ne sont pas concernés directement par la baisse des revenus d'activité, sauf s'ils ont un conjoint actif touché. L'Etat a continué à payer les retraites et les minima sociaux. Les chômeurs indemnisés sont restés rémunérés et la durée de l'allocation de ceux qui sont en fin de droit a été prolongée jusqu'à la fin du confinement.

De même, une grande partie des salariés du public et du privé ont continué à travailler normalement ou en télétravail (environ la moitié des salariés du privé). Enfin, les collectivités publiques (5,4 millions de salariés) ont versé la rémunération de leurs agents.

Faute de pouvoir consommer durant le confinement, en raison notamment d'une incapacité de la demande à s'exprimer du fait des contraintes pesant sur l'offre (commerces fermés notamment), la plupart des ménages ont vu leur épargne s'accroître. L'Insee estime que le niveau de la consommation a diminué d'un tiers. L'argent ainsi économisé se retrouve dans l'épargne : la collecte du livret A a augmenté de 50 % entre mars 2019 et mars 2020, de 1,5 à 3,8 milliards d'euros. Ce à quoi il faut ajouter d'autres placements comme l'assurance-vie ou les plans d'épargne-logement. Les ménages auraient ainsi accumulé depuis le début de la crise sanitaire 55 milliards d'euros d'épargne au total, selon l'OFCE¹. A l'échelle des Hauts-de-France, on peut estimer ce montant à environ 4,5 milliards d'euros.

Parmi les catégories sociales ayant vu leur revenu diminuer durant la période de confinement, on trouve d'abord les salariés en chômage partiel. Plus de 10 millions de salariés (soit environ 40 % des salariés) sont ou ont été abrités au sein de ce chômage partiel grâce auquel l'État s'engage à financer 84 % des salaires nets de ces travailleurs².

Autre catégorie impactée, les salariés en intérim et CDD de moins d'un mois concernés par la fermeture des commerces et la baisse de l'activité. Ces salariés, dont l'OFCE estime le nombre à 175 000, tombent au chômage ;

¹OFCE (2020), « Évaluation au 20 avril 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement en France », OFCE Policy Brief, n°66, 20 avril.

²Le salaire est même garanti à 100% pour les travailleurs au SMIC. Le financement du chômage partiel par l'État est par contre plafonné à 4,5 SMIC. Cependant, les entreprises peuvent décider de compenser la perte de salaire entre 84% et 100% du salaire net. Depuis le 1er juin 2020, l'État ne rembourse plus les entreprises à hauteur de 70% du salaire brut, mais à hauteur de 60% du salaire brut, sans pour autant que les revenus versés aux salariés ne diminuent.

Les conséquences sont beaucoup plus fortes pour les non-salariés (presque 12 % de la population active occupée en France métropolitaine, 9,1 % en Hauts-de-France). Pour une partie d'entre eux, l'activité s'est arrêtée brusquement au début du confinement et le revenu correspondant ne pourra pas être récupéré ; pour des indépendants aux revenus modestes, le choc a été particulièrement violent.

L'État a joué un rôle d'amortisseur en compensant la baisse de leur chiffre d'affaires jusqu'à 1 500 euros pour les indépendants et les très petites entreprises si leurs ventes avaient diminué d'au moins 50 % en mars ou en avril, ainsi que par le biais d'autres aides complémentaires possibles. L'OFCE estime que 1,1 million de non-salariés seraient concernés.

Au total, l'OFCE considère que, parmi les 125 milliards d'euros de baisse de l'ensemble des revenus du pays constatés depuis le début de la crise, 7 % ont été perdus par les ménages, ce qui représente 5 % de leurs revenus en moyenne sur deux mois. Ces pertes sont concentrées, selon les estimations de l'observatoire des inégalités, sur une petite fraction de la population : environ 20 % des adultes. Un peu plus de dix millions de salariés au chômage partiel et un million d'indépendants, soit un total d'environ 11 millions de personnes pour qui le niveau de vie est touché à des degrés très divers.

COVID-19 : qui voit ses revenus diminuer ?
(mars-avril 2020)

	Nombre (en millions)	Impact direct sur les revenus	Impact dans les mois qui viennent
Inactifs	19,3	Nul*	Nul*
Salariés du privé	18,5	10 millions au chômage partiel	Chômage
<i>Dont intérimaires et CDD du privé</i>	2,1	Fin de contrat	Chômage
Salariés du public	5,4	Nul	Nul

COVID-19 : qui voit ses revenus diminuer ?
(mars-avril 2020)

	Nombre (en millions)	Impact direct sur les revenus	Impact dans les mois qui viennent
Non-salariés	3,2	Pertes d'activité	Faillites
Chômeurs	2,7	Nul	Chômage
Actifs	29,8		

Source : Observatoire des inégalités (2020)

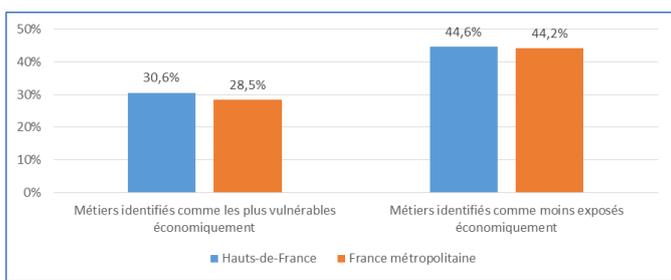
LES MÉTIERS IDENTIFIÉS COMME LES PLUS VULNÉRABLES ÉCONOMIQUEMENT AU NIVEAU NATIONAL REPRÉSENTENT UNE PART DE L'EMPLOI PLUS IMPORTANTE DANS LA RÉGION

L'impact social de la crise sanitaire notamment en termes de revenu peut s'analyser sous l'angle de la vulnérabilité des emplois face à la crise.

Dans sa note intitulée « Les métiers au temps du corona » (avril 2020, n°88), France Stratégie a analysé l'impact de la crise sanitaire sur les métiers et particulièrement leur vulnérabilité économique. A partir de croisements de différents indicateurs, un score de 0 à 1 (faible à forte vulnérabilité) est attribué à chaque métier.

En Hauts-de-France, les métiers les plus vulnérables économiquement (score supérieur à 0,42) représentent environ 645 000 personnes, soit 30,6 % des individus en activité contre 28,5 % au niveau national. Inversement, les métiers les moins exposés (score inférieur à 0,30) concernent environ 942 000 travailleurs soit 44,6 % des personnes en activité (44,2 % au niveau national).

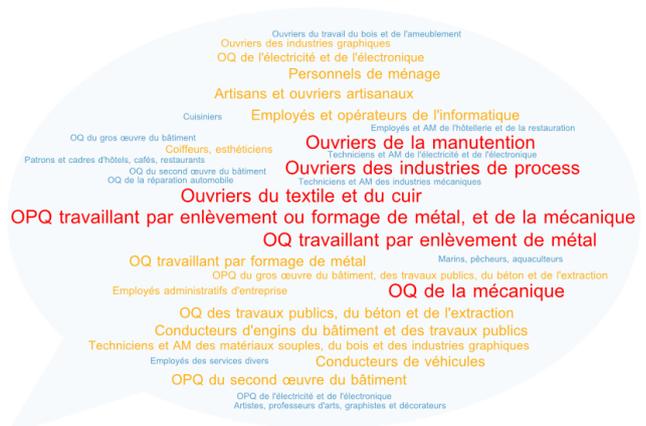
Poids des métiers identifiés selon leur vulnérabilité économique dans le nombre total d'emplois



La comparaison avec le national permet de repérer en région les métiers qui sont d'autant plus vulnérables qu'ils sont surreprésentés.

Parmi les métiers classés vulnérables économiquement par France Stratégie, les métiers d'ouvriers peu qualifiés ou qualifiés sont surreprésentés en région, particulièrement quand ils sont dans l'industrie.

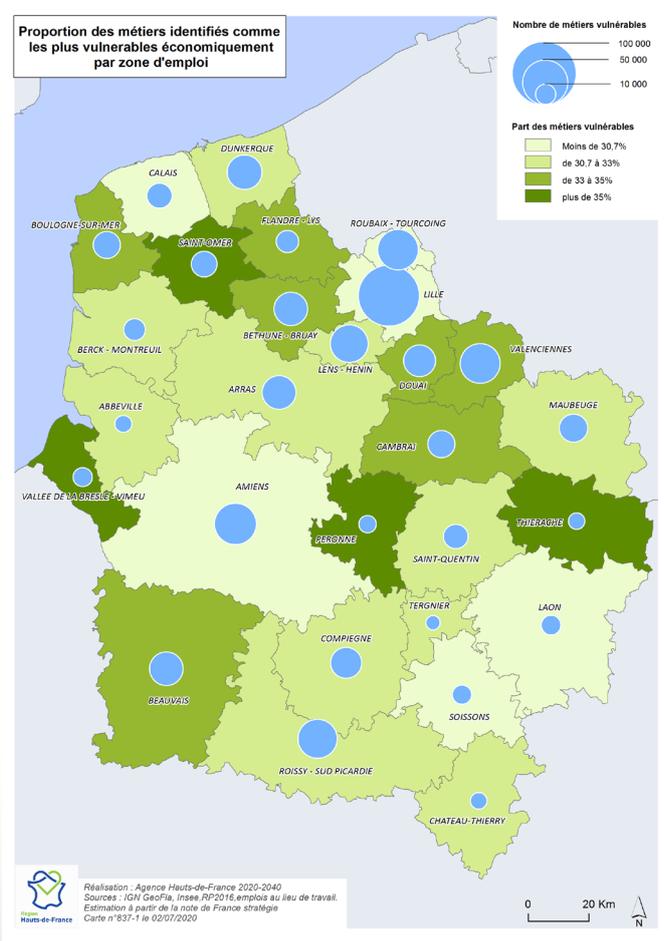
Les métiers les plus vulnérables économiquement et surreprésentés en Hauts-de-France



Note de lecture : en rouge, les métiers fortement surreprésentés en Hauts-de-France, en orange, les métiers surreprésentés et en bleu les métiers sous-représentés. OPQ : ouvriers peu qualifiés et OQ ouvriers qualifiés

Au niveau infrarégional, la répartition des métiers les plus vulnérables économiquement diverge selon les zones d'emploi. Du fait de leurs spécificités, certaines zones d'emploi sont plus exposées que d'autres aux conséquences économiques de la crise sanitaire.

La carte suivante illustre le poids des métiers les plus vulnérables pour chaque zone d'emploi.



Réalisation : Agence Hauts-de-France 2020-2040
Sources : IGN GeoFla, Insee RP2016, emplois au lieu de travail.
Estimation à partir de la note de France Stratégie
Carte n°837-1 le 02/07/2020

La proportion des métiers identifiés comme les plus vulnérables est particulièrement importante sur la zone d'emploi de La Vallée de la Bresle – Vimeu. Sur ce territoire, près d'un emploi sur 2 est considéré comme vulnérable : 47,1 % des emplois, soit plus de 9 000 emplois. En effet, cette zone d'emploi se distingue notamment par une surreprésentation de 10 métiers sur les 20 métiers identifiés comme étant les plus vulnérables économiquement. Il s'agit notamment des métiers du secteur industriel (en rouge dans le nuage de mot précédent).

Les zones d'emploi de Péronne, Saint-Omer et La Thiérache ont également une proportion importante de métiers « vulnérables » (respectivement 38,4 %, 37,2 % et 35,0 %). Ces zones concentrent plus de 30 000 emplois vulnérables. Ces trois zones se distinguent par une surreprésentation des métiers d'ouvriers des industries de process. Au-delà de ce métier, chacune a ses spécificités :

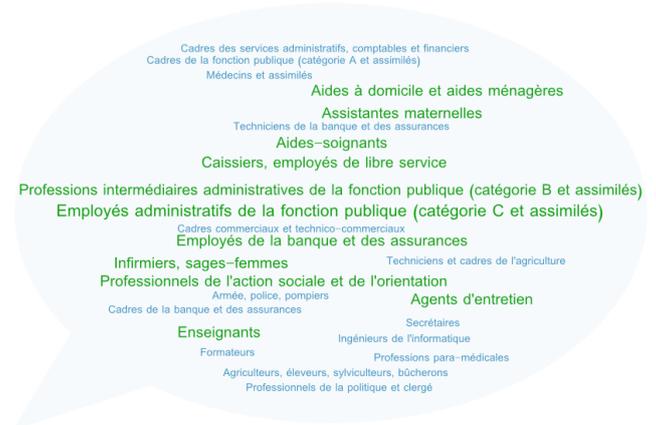
- Péronne se distingue par une présence plus marquée des métiers dit « vulnérables » d'ouvriers de la manutention ainsi que d'ouvriers du textile et du cuir. Les « employés et opérateurs de l'informatique », « techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques » et les « conducteurs de véhicules » sont également surreprésentés sur ce territoire,
- les « ouvriers de la manutention », « techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques » et « conducteurs de véhicules » sont également surreprésentés sur Saint-Omer. La présence des métiers « employés de maison », « conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics » et « ouvrier des industries graphiques » est aussi plus marquée,
- Enfin, les métiers vulnérables du bâtiment sont surreprésentés en Thiérache. Cette zone est également spécifique sur les métiers « ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal » et « artisans et ouvriers artisanaux ».

Enfin, si les zones d'emploi de Lille, Amiens, Roubaix-Tourcoing et Valenciennes ont une moindre proportion de métiers dits « vulnérables », elles concentrent pour autant plus d'un tiers des emplois « vulnérables » régionaux du fait qu'elles soient des pôles d'emploi régionaux majeurs.

Parmi les métiers moins exposés économiquement, les enseignants, les caissiers, les agents d'entretien, les aides à domicile... sont surreprésentés en Hauts-de-France.

Ce sont principalement des métiers de la santé et de l'administration sur des catégories professionnelles d'employés et de professions intermédiaires qui sont concernés. En effet, les cadres qui font partie des métiers les moins exposés économiquement sont sous-représentés en région (en bleu dans le nuage de mots).

Les 25 métiers les moins exposés économiquement et surreprésentés en Hauts-de-France



Note de lecture : en vert, les métiers surreprésentés en Hauts-de-France et en bleu les métiers sous-représentés.

La vulnérabilité des métiers dépend largement du secteur d'activité auquel ils appartiennent. Pendant le confinement, certaines entreprises sont restées ouvertes en vertu du décret du 24 mars 2020 tels que les commerces présentant un caractère indispensable (commerces alimentaires, pharmacies, banques, stations-services...), les services publics, les établissements assurant un service de transport...

En parallèle, certains secteurs (industrie, restauration, ...) sont particulièrement impactés par la crise. Les conséquences en termes de fermetures ne sont pas encore connues mais, pour les éviter, les entreprises doivent et s'emploient à s'adapter (cf. encadré).

Encadré : Exemples d'innovations ou de bonnes pratiques des entreprises régionales (liste non exhaustive)

La crise sanitaire a forcé les entreprises à s'adapter pour conserver leur activité lors du confinement et pour simplement survivre. Ces changements ne prédisent pas de la pérennité de ces entreprises (cf. paragraphe précédent) mais ils montrent leur dynamisme.

Sources : presses locale et/ou spécialisée (La voix du nord, le Courrier Picard, L'usine Nouvelle, Les Echos...)

CRÉATION OU RECONVERSION POUR UNE NOUVELLE OFFRE	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un store anti-projections transparent qui permet de mettre en place la distanciation sociale dans les commerces et bureaux (Madéco, Pont-à-Marco) • Reconversion d'entreprise dans la production de protection en plexiglas (GMS à Eppeville ; DT Signs, Dourges ; ...) • Utilisation d'une partie des outils de production destinés à la fabrication de gel hydroalcoolique ou de masques (CIT Dessaint, Amiens ; Dupont Beaudoux, Annœullin ; Les Hauts-de-Couture, Tourcoing ; Malterre, Moreuil ; Norlinge, Nieppe ; Procter & Gamble, Amiens ; Roquette, Lestrém ; Tereos, Lillers ; Toyota, Ormaing ...) • Création de distributeurs de gel hydroalcoolique à pédale et d'un container collecteur de masques usagés (Econox, Bierne)
ADAPTATION OU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE EXISTANTE	<ul style="list-style-type: none"> • Garder le lien avec son public avec des actions via les sites ou réseaux sociaux : visites virtuelles des musées, tutoriels pour créer chez soi, coloriages pour tous les âges, vidéos, parcours virtuels en langue des signes, contes et lectures (Musées régionaux) • Cinéma de plein air (Abbeville) • Vente de leurs plats à emporter ou en livraison à domicile (Dejbox, Maroq-en-Baroeul et de nombreux restaurants régionaux) • Coupons à utiliser post-confinement dans les bars et restaurants (la grande bouffe)
CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DES CONSOMMATEURS	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des canaux de vente en proposant des solutions de convoyage sur mesure (organisation logistique ou picking) pour les entreprises de commerce en ligne. • Développement de la consommation locale et bio (ex : saveurs de Terre, Terdeghem)

LE TÉLÉTRAVAIL, PRINCIPALE RÉPONSE À LA CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ DANS CERTAINES CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Dans cette période de crise sanitaire, l'organisation du travail a été profondément bouleversée. Le télétravail a pris une place prépondérante dans les métiers qui le permettaient.

En novembre 2019, dans une publication intitulée « Quels sont les salariés concernés par le télétravail ? » (DARES Analyses, n°51) la DARES estimait que seulement 3% des salariés télétravaillaient de manière régulière : 11 % pour les cadres, 3 % pour les salariés des professions intermédiaires et un peu plus de 1 % pour les employés.

Dans le contexte sanitaire actuel, l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques, dans sa publication intitulée « Évaluation au 6 mai 2020 de l'impact économique de la pandémie de COVID-19 et des mesures de confinement sur le marché du travail en France », a estimé les possibilités de télétravail par catégorie socioprofessionnelle (voir tableau suivant).

Appliquées à la structure des catégories sociales de la région, ces estimations amèneraient ainsi 247 000 cadres et 186 000 personnes exerçant une profession intermédiaire à télétravailler. Au total près de 668 000 personnes pourraient potentiellement exercer leur métier sous ce mode de travail représentant 32 % des emplois présents en région. Ce ratio reste un ordre de grandeur qu'il convient d'avancer avec prudence, en effet, toutes les entreprises ne sont pas concernées avec la même intensité, et les actifs n'ont pas nécessairement la même appétence pour ce mode d'organisation du travail.

Estimation du nombre potentiel d'emplois télétravaillables en Hauts-de-France selon la catégorie sociale de l'emploi

Catégories socioprofessionnelles	Nombre AELT 2016		Part de télétravail possible estimée par l'OFCE*	Estimation du nombre de télétravailleurs possibles	
	Hauts-de-France	France métropolitaine		Hauts-de-France	France métropolitaine
Agriculteurs exploitants	25 966	419 453	0%	0	0
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	113 017	1 713 427	10%	11 302	171 343
Cadres et professions intellectuelles supérieures	290 633	4 629 768	85%	247 038	3 935 303
Professions Intermédiaires	547 393	6 681 324	34%	186 114	2 271 650
Employés	621 322	7 147 404	25%	153 208	1 762 431
Ouvriers	514 093	5 162 613	0%	0	0
Ensemble	2 112 424	25 753 990	32%	667 728	8 140 727

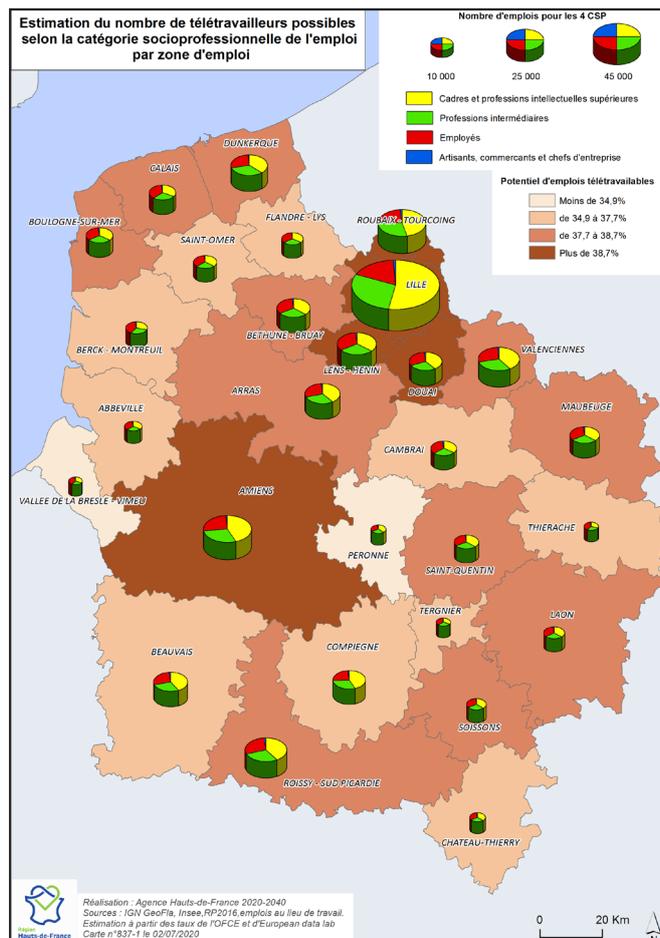
* Estimation Agence Hauts-de-France 2020-2040 pour la part de télétravail des lignes "Employés" et "Ensemble".
L'ensemble n'est pas égal au total des lignes.

Sources : Publication OFCE, Enquête emploi INSEE 2018 et INSEE RP 2016

Ces estimations appliquées à une échelle infra-régionale révèlent les particularités territoriales (bulles de la carte ci-après) : si le volume d'emplois télétravaillables est principalement composé de cadres comme dans les zones d'emploi de Lille, Roubaix-Tourcoing ou Amiens, les zones d'emploi de Berck-Montreuil ou de la Vallée de la Bresle-Vimeu se distinguent par un volume d'employés importants et celle

de Dunkerque par une part de professions intermédiaires plus grande.

D'autre part, les estimations d'European data lab³ sur les emplois télétravaillables construites à partir de la structure des secteurs d'activités de la France et appliquées aux zones d'emploi de la région (aplat de couleur sur la carte), permettent d'appréhender le télétravail d'un autre point de vue. Les zones d'emploi de Lille, Roubaix-Tourcoing, Amiens et Douai ont une structure sectorielle qui leur permet d'avoir un taux de télétravail supérieur à la moyenne (estimée à 38,7 %) alors que les zones d'emploi de la Vallée de la Bresle-Vimeu et Péronne ont les plus faibles taux.



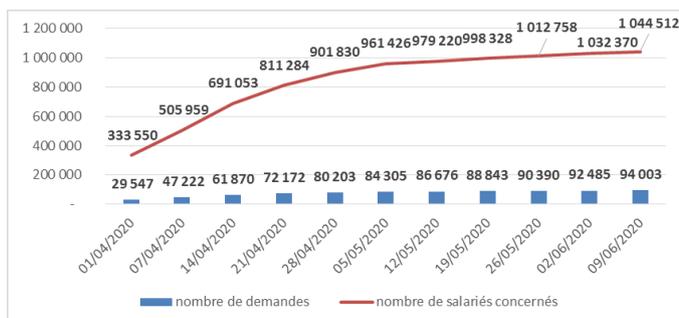
LE DISPOSITIF D'ACTIVITÉ PARTIELLE PERMET DE MAINTENIR UNE PARTIE DES EMPLOIS MAIS LE NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI AUGMENTE

Le dispositif de l'activité partielle (ou chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou de suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70% de leur salaire brut. Depuis le début de la crise sanitaire, le champ du dispositif

³European DataLab est un fact tank qui développe et présente des analyses statistiques originales portant sur différents domaines de la société européenne afin d'éclairer les décisions politiques et de promouvoir la connaissance et le débat public. <https://www.european-datalab.com/>

est élargi et les entreprises disposent désormais de 30 jours pour réaliser leur demande de chômage partiel, avec effet rétroactif. Les indemnités d'activité partielle sont remboursées intégralement par l'État / Unédic, jusqu'à un plafond de 70 % de 4,5 Smic (Décret n°2020-325 du 25 mars 2020).

Nombre de demandes d'activité partielle pour motif de Coronavirus en Hauts-de-France Cumul depuis le 1er mars



Source : ASP-DGEFP-Dares – Extrait du SI APART

Note de lecture : Au 9 juin 2020, 94 003 demandes d'activité partielle pour cause de Coronavirus ont été réalisées en Hauts-de-France. 1 044 512 salariés sont concernés.

Au 9 juin 2020, la Dares dénombre 94 003 demandes d'activité partielle pour cause de Coronavirus en Hauts-de-France, soit 6,8% des demandes effectuées en France (7^{ème} région de France). Ces demandes concernent plus d'un million de salariés en région, soit 7,9% des salariés concernés par une demande d'activité partielle en France (la 3^{ème} région de France).

Encadré méthodologique :

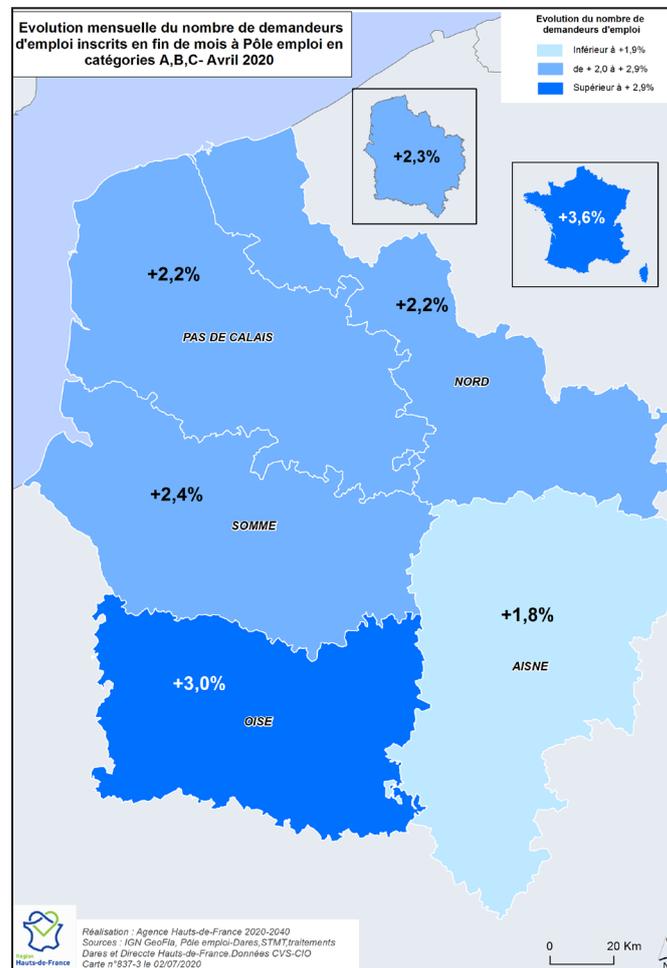
Ces données ne concernant que les salariés, elles ne reprennent pas les personnes ne pouvant recourir au chômage partiel (les indépendants et professions libérales par exemple). Les indicateurs présentés sur l'activité partielle concernent les demandes d'autorisation préalables (DAP) déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire. Lors de la phase ultérieure d'indemnisation, il est possible que le nombre d'heures effectivement consommé soit inférieur à celui qui avait été demandé.

Ces chiffres représentent les demandes d'activité partielle des entreprises, ils doivent être mis en regard du nombre de demandes réellement consommées. Une seconde raison incite à la prudence sur le comptage des entreprises et salariés concernés par une demande d'activité partielle : les risques de doublonnage. Une même entreprise ayant déposé plusieurs demandes sera comptabilisée plusieurs fois.

Cependant, dès le début des restrictions du mois de mars, des contrats non durables tels que les CDD, missions d'intérim ou CDD d'usage pour les intermittents du spectacle ont été annulés ou reportés.

Afin de suivre l'impact de la crise sanitaire sur le marché du travail, la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES), la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte) et Pôle emploi publient exceptionnellement des données mensuelles sur la demande d'emploi. Ces données montrent que la crise sanitaire engendre

une augmentation importante du nombre de demandeurs d'emploi. En Hauts-de-France, la demande d'emploi cat. A, B, C⁴ (actes positifs de recherche d'emploi) augmente mensuellement de + 12 070 fin mars et + 12 980 fin avril. Fin avril 2020, ce sont 582 050 demandeurs d'emploi de catégories A, B, C qui sont inscrits à Pôle emploi.



En région Hauts-de-France, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi catégorie A, B, C est équivalente à celle constatée en mars 2009. Elle est néanmoins plus modérée qu'à l'échelon national : +2,3% contre +3,6%. Cette hausse doit être mise en regard du taux de chômage nettement plus important en région qu'en moyenne nationale. Le nombre de demandeurs d'emploi était déjà très élevé en Hauts-de-France avant la crise : environ 565 000 personnes au 4^{ème} trimestre 2019.

Néanmoins, Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Île-de-France, régions au nombre de demandeurs d'emploi cat. A, B, C supérieur à 550 000, connaissent des hausses plus élevées qu'en Hauts-de-France. La composition sectorielle des entreprises régionales doit donc également être prise en compte. L'économie régionale résiste mieux. La région Hauts-de-France se caractérise par une présence plus marquée de l'Industrie et du tertiaire hors marchand en comparaison avec la moyenne nationale ; or, il apparaît que ce dernier secteur est moins affecté par le ralentissement de l'activité. A l'opposé, certaines activités parmi les plus affectées sont moins présentes en Hauts-de-France que dans les autres régions. Par exemple, l'hôtellerie-restauration, secteur fortement touché, contribue

⁴Définition des catégories de demandeurs d'emploi : A = sans emploi et à la recherche d'un emploi ; B et C = en activité réduite de 78 heures maximum par mois (B) et de plus de 78 heures par mois (C)

beaucoup plus au recul de l'activité économique en Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes qu'en région Hauts-de-France où il est moins présent.

Cette augmentation du nombre d'inscrits en catégories A, B, C intervient dans un contexte de baisse des entrées à Pôle emploi (-23,4 % fin avril) et de repli encore plus marqué des sorties (-37,4 %). Ainsi, bien qu'en recul, les entrées (38 870 fin avril 2020) restent supérieures aux sorties (24 390 fin avril 2020).

L'intérim et les contrats courts sont la première variable d'ajustement de la main d'œuvre, ainsi, en région, dès la fin du mois de mars, le nombre d'inscriptions à Pôle emploi pour fin de contrat ou fin de missions d'intérim augmente respectivement de +11,1% et +103,2% comparé au mois de février. De la même manière, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (c'est-à-dire sans emploi, à la recherche d'un emploi) augmente fortement (+19,9% en avril en Hauts-de-France). Cette hausse provient en grande partie du changement de catégorie du nombre de demandeurs d'emploi en activité réduite (catégories B, C) : les demandeurs d'emploi en activité réduite se retrouvent sans emploi et basculent en catégorie A.

Tous les motifs de sorties continuent de se replier, en particulier les reprises d'emploi déclarées (- 47,7 %), les défauts d'actualisation (-16 %) ainsi que les sorties liées à des entrées en stage ou en formation (-68 %). Par ailleurs, durant la période de confinement, le contrôle de la recherche d'emploi est suspendu et aucune sanction ni radiation n'ont été réalisées.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle

	Effectifs fin avril 2020	Evolution entre fin mars 2020 et fin avril 2020	
		Effectifs	%
Hauts-de-France	582 050	+ 12 980	+ 2,3 %
Sexe			
Hommes	291 740	+ 8 340	+ 2,9 %
Femmes	290 310	+ 4 640	+ 1,6 %
Age			
Moins de 25 ans	92 580	+ 3 620	+ 4,1 %
Entre 25 et 49 ans	353 140	+ 7 640	+ 2,2 %
50 ans et plus	136 330	+ 1 720	+ 1,3 %

emploi en catégories A, B, C en Hauts-de-France

Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares et Direccte Hauts-de-France. Données CVS-CJO.

La hausse de la demande d'emploi (cat. A, B, C) à la fin du mois d'avril concerne toutes les tranches d'âge mais est davantage portée par les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (+ 4,1 % en un mois). Par ailleurs, la demande d'emploi de catégories A, B, C est plus forte chez les hommes (+ 2,9 % que chez les femmes (+ 1,6 %).

Au-delà de l'augmentation actuelle des demandeurs d'emploi, ce sont des destructions d'emploi qui se profilent à l'horizon : l'étude d'impact sur l'économie des Hauts-de-France réalisée par la CCI Hauts-de-France montre qu'une entreprise sur cinq envisage de licencier (32% pour les entreprises du secteur de l'hôtellerie-restauration).

Le confinement et la fermeture des commerces durant deux mois impactent considérablement les entreprises. Le groupe Renault annonce la destruction de 4 600 emplois en France, sans licenciement sec, et plusieurs enseignes de commerce non alimentaire (Alinea, Naf Naf, Camaïeu, La Halle) sont déjà placées en redressement judiciaire, ce qui risque d'aboutir à des licenciements économiques massifs. Au niveau régional, le groupe Verywear (prêt à porter basé à Wasquehal, 683 salariés) Nord Constructions Nouvelles (BTP basé à Hesdin-l'Abbé, 250 salariés) ont été placés en redressement judiciaire. Des restructurations sont également attendues dans certains secteurs bien représentés en région, par exemple le secteur aéronautique (Stelia Aerospace à Méaulte avec 290 postes menacés de suppression), avec des impacts sur l'ensemble des sous-traitants qui alimentent ces activités.

UNE BAISSÉ DES REVENUS CONJUGUÉE À DES DÉPENSES CONTRAINTES DE LOGEMENT QUI CRÉE DE FORTES TENSIONS BUDGÉTAIRES

Les conséquences économiques de la crise sanitaire impactent d'autres dimensions que l'emploi.

La baisse des revenus peut avoir des répercussions importantes sur les conditions de vie, surtout si les ménages doivent faire face à d'importantes « dépenses contraintes » dont le poids fixe réduit d'autant leur capacité à subvenir à d'autres dépenses tout aussi essentielles, notamment les dépenses d'alimentation, ce qui peut entraîner des tensions budgétaires insupportables.

Le poids de ces dépenses contraintes a fortement augmenté depuis 60 ans. Selon l'INSEE, il est passé de 12 % en 1960 à 27 % en 2017. Cette progression a essentiellement été tirée par les dépenses relatives au logement qui en constituent la majeure partie, quel que soit le niveau de revenus des ménages.

Une étude de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES)⁵ souligne que « quelle que soit la catégorie de niveau de vie, la consommation pré-engagée est constituée en majorité de loyers et de charges (57 % pour l'ensemble des ménages). Ce poste représente les deux tiers de la consommation pré-engagée des ménages pauvres mais à peine plus de la moitié de celle des populations aisées, plus souvent propriétaires ou accédants à la propriété de leur logement ».

Si la part des dépenses contraintes a connu certains paliers, cela n'a pas été le cas pour les dépenses de logement qui n'ont quasiment jamais cessé d'augmenter en raison de la hausse des loyers mais aussi des dépenses d'énergies et d'autres charges.

L'Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES) estime qu'à la suite du confinement, plus d'un tiers des actifs ont vu leurs revenus d'activité baisser⁶. Certains d'entre eux font partie de ménages qui doivent faire face à des dépenses fixes de logement. Plus de 4 millions de ménages sont soumis à

⁵Michèle Lelièvre et Nathan Rémila (2018), « Dépenses pré-engagées: quel poids dans le budget des ménages? », Les dossiers de la DREES, n°25, mars

⁶IRES Eclairages (2020), « Confinement, récession et baisse des revenus : Quel impact des charges fixes de logement sur les contraintes budgétaires des ménages ? », Avril 2020

QPV de l'Oise et 8,4% de celles du Nord sont des logements suroccupés.

Une récente analyse du réseau national des centres de ressources Politique de la ville souligne les fragilités qui ont été accentuées dans ces quartiers, la promiscuité des logements rendant plus délicat le quotidien d'un confinement qui peut entraîner des tensions sociales dans certaines cités⁸.

Les familles monoparentales vivant en appartement sont plus exposées aux mauvaises conditions de logement

La composition du ménage influe fortement sur les situations de suroccupation : alors qu'en moyenne nationale, seulement 1,7 % des couples sans enfant vivent dans un logement suroccupé, il manque au moins une pièce à 18,1 % des familles monoparentales, dont les difficultés sociales peuvent être accentuées en période de confinement. En région Hauts-de-France, 247 940 personnes vivent en appartement et en famille monoparentale, soit 4,2 % de la population régionale contre près de 6% en moyenne nationale.

De mauvaises conditions de logement qui peuvent prendre d'autres formes que la suroccupation

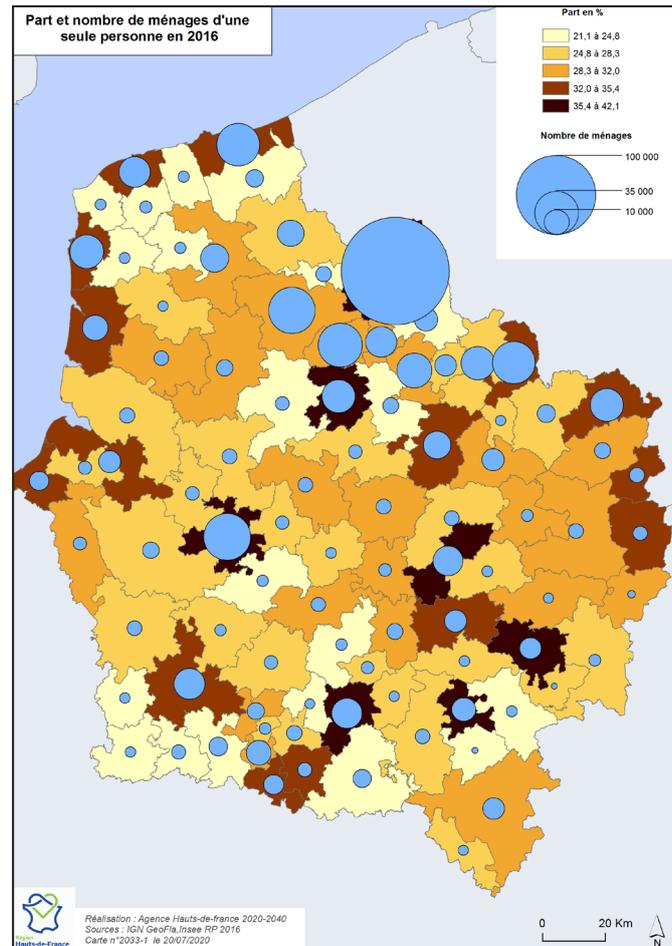
Si le parc de logements s'est amélioré depuis les années 1950, le mal-logement lié à de mauvaises conditions d'habitat reste une problématique : plus de 3 % des résidences principales de la région ne comportent pas de salle d'eau avec une douche ou une baignoire et plus de 10 % ne sont pas équipées d'un chauffage central ou d'un chauffage individuel électrique. Même si la part des logements occupés inconfortables diminue dans la région, elle reste près de 4 fois plus élevée dans les Hauts-de-France que dans le reste du pays.

A partir du fichier FiloCom (Direction Générale des Impôts) qui présente un recensement du parc et de ses caractéristiques, près de 126 000 résidences en Hauts-de-France sont jugées de qualités médiocres ou très médiocres, représentant 5 % des résidences principales contre 2,8 % en France métropolitaine.

Plus de 810 000 personnes vivent seules en Hauts-de-France

Durant le confinement, les personnes vivant seules ont pu être particulièrement vulnérables ; l'isolement peut avoir un effet sur le moral, la santé, et peut engendrer des difficultés à réaliser les tâches de la vie quotidienne.

Selon une enquête nationale de l'Insee sur la perception des conditions de vie durant le confinement, le fait de déclarer avoir trouvé le confinement pénible est relativement plus fréquent parmi les personnes seules (31 %) et les familles monoparentales (29 %).



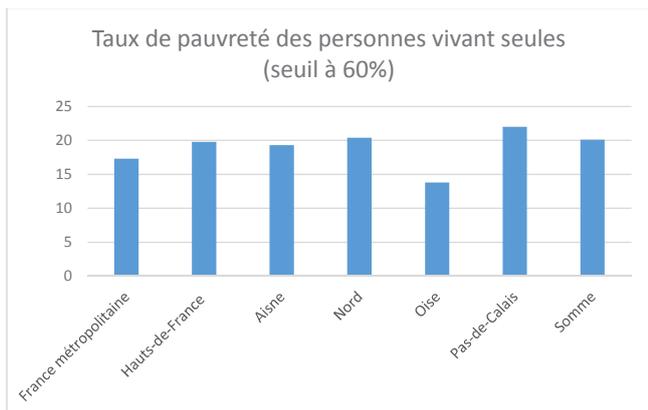
En Hauts-de-France, près de 814 000 personnes vivent seules, soit 13,8% de la population régionale, une part qui reste inférieure à la moyenne nationale (16,2%). Elles résident principalement dans les grandes agglomérations régionales. Quasiment une personne sur deux vivantes seules en Hauts-de-France a plus de 60 ans.

Les personnes seules sont davantage exposées à la pauvreté

Le niveau de vie médian des ménages d'une personne dans la région est inférieur à celui observé sur le plan national pour des ménages de même taille : 17 960 € contre 19 110 €, seules l'Occitanie et la Corse ayant des revenus disponibles plus faibles pour ce type de ménage. Ce revenu médian varie de 17 193 € pour le Pas-de-Calais à 19 688 € dans l'Oise.

Les personnes vivant seules sont particulièrement exposées à la pauvreté monétaire : une sur 5 vit sous le seuil de pauvreté. Seul le département de l'Oise a un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale (17,3 % des ménages d'une personne).

⁸Réseau national des centres de ressources Politique de la ville [Avril 2020], « L'impact de la crise liée au COVID-19 sur les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville ».

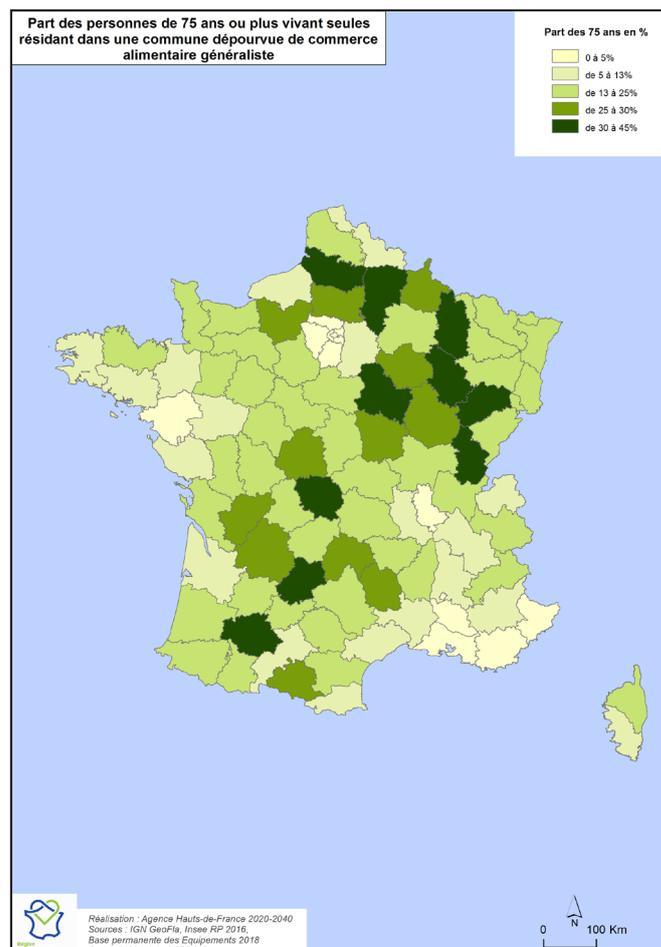


Sources : Insee – filosofi

Parmi les personnes vivant seules, les plus de 75 ans sont particulièrement fragilisées par le confinement ; les Hauts-de-France comptent 197 332 personnes de 75 ans et plus vivant seules, soit 3,4 % des ménages. Parmi ces ménages, plus d'une sur 10 vit sous le seuil de pauvreté, la région étant néanmoins marquée par des disparités territoriales : le taux de pauvreté des personnes de 75 ans et plus vivant seules varie quasiment du simple au double entre l'Oise et le Pas-de-Calais (respectivement 8,8 % et 16,1 % contre 11,8 % en moyenne France métropolitaine).

Les personnes âgées ont pu connaître d'autant plus de difficultés dans leur quotidien lorsque les achats de première nécessité, telles que les courses alimentaires, impliquent un déplacement hors de leur commune de résidence. Environ un tiers des personnes âgées vivant seules dans la Somme et l'Aisne habite une commune dépourvue de commerce alimentaire généraliste (13,3 % en moyenne nationale). Ce taux est nettement moins élevé dans le Nord et le Pas-de-Calais.

Enfin, autre aspect illustrant les difficultés liées à la solitude engendrée par la période de confinement, plus de 60 % des bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH), destinée à des personnes adultes handicapées aux revenus modestes, vivent seuls, soit environ 83 000 allocataires en Hauts-de-France. Ces personnes porteuses de handicap se sont retrouvées particulièrement isolées et ont dû gérer des difficultés physiques ou psychologiques au quotidien. Plus de 40 % d'entre eux ont plus de 50 ans.



DES INÉGALITÉS D'ACCÈS AUX USAGES DU NUMÉRIQUE QUI ONT NOTAMMENT UN IMPACT SUR LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Dans la période de confinement, Internet a permis d'entretenir un lien social, de télétravailler, de se détendre ou encore d'assurer la continuité pédagogique pour les élèves et les étudiants.

En termes d'infrastructures numériques, la région Hauts-de-France est plutôt bien positionnée : elle se situe au 2ème rang des régions françaises en termes de proportions de logements ou locaux à usage professionnel raccordables à un ou plusieurs réseaux FttH, avec un taux approchant les 50 % ; seule l'Ile-de-France a un réseau fibre optique plus développé. Néanmoins, si 88% de la population régionale a accès à internet à leur domicile, plus d'une personne sur 10 n'a jamais utilisé un ordinateur selon les derniers chiffres d'Eurostat.

Utiliser Internet ne garantit cependant pas de posséder les compétences numériques de base : selon une étude publiée par l'Insee et l'Agence 2020-2040 en 2019, 17 % de la population française est touchée par l'illectronisme, une personne sur cinq étant incapable de communiquer via internet. Les plus âgés, les moins diplômés, les revenus modestes sont parmi les plus touchés. Il n'existe pas d'évaluation régionale, mais l'un des premiers déterminants de l'illectronisme qui est l'illettrisme touche particulièrement les Hauts-de-France.

Sans ordinateur, sans téléphone portable ni accès à internet, le confinement peut très vite rendre difficile le quotidien. Ces inégalités numériques peuvent avoir d'importantes conséquences. L'un des enjeux pour illustrer celles-ci est la question de la continuité pédagogique durant le confinement.

L'apprentissage à distance nécessite de la part des familles un suivi pédagogique de leurs enfants pour leur permettre l'acquisition des connaissances transmises par le corps enseignant. Or selon les dernières enquêtes PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des Elèves), la France fait partie des pays de l'OCDE où l'origine sociale des élèves impacte le plus leur réussite scolaire. L'accès au numérique apparaît limité pour les familles défavorisées : seulement 71 % des ménages les plus modestes sont équipés d'un ordinateur contre 92 % pour les 20 % de ménages les plus aisés.

De nombreux enfants issus des familles modestes sont sans accès à internet ou avec un accès réduit, et sans ordinateur ou à devoir partager l'unique ordinateur familial. Il est donc probable que le confinement va avoir un effet négatif direct sur les enfants des familles les plus modestes (Chusseau [2020]⁹).

L'enquête nationale SynLab¹⁰ sur les élèves à risque de décrochage, menée fin avril auprès de plus de 1 000 enseignants d'établissements primaires et secondaires, donne quelques premières estimations de l'impact du confinement. Selon les résultats de cette enquête nationale, les enseignants considèrent que 19% de leurs élèves ne paraissent pas engagés dans leur scolarité avec le confinement et leurs estimations allaient jusqu'à près d'un tiers en collège REP et en lycée professionnels. Parmi les élèves désengagés, 40% ne présentaient pas de risque de décrochage avant le confinement.

Entre mi-mars et fin avril, les enseignants estimaient en moyenne qu'ils n'avaient pas eu d'échanges avec 12 % de leurs élèves et leurs estimations allaient jusqu'à près de 25 % pour les enseignants de collèges de REP et de lycées professionnels. Selon les déclarations des enseignants interrogés, 65 % des élèves avec lesquels ils n'ont pas eu d'échanges, seraient identifiés comme à risque de décrochage.

Les raisons du désengagement avancées par les enseignants sont d'abord l'absence de sens à travailler (75 % des enseignants la citent), les mauvaises conditions de travail et le manque de matériel numérique (cités par 56% des enseignants).

UNE CRISE SANITAIRE QUI A ENGENDRÉ UNE SURMORTALITÉ RELATIVEMENT IMPORTANTE EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Les Hauts-de-France n'ont pas été épargnés par la propagation de ce virus puisque l'un des premiers clusters repéré en France était dans le département de l'Oise.

Depuis début mars, le nombre de décès dans les Hauts-de-France a augmenté de 17 % comparé à 2019 sur la même période. Cette hausse est proche de la moyenne nationale.¹¹

Entre le 1er mars et le 1er juin, 16 367 personnes sont ainsi décédées dans la région, soit 2 375 de plus qu'en 2019. Les personnes de 65 ans ou plus ont été les plus touchées (84 % du total des décès).

Cette hausse de la surmortalité a été particulièrement marquée dans les départements de l'Oise (+ 40 %) et de l'Aisne (+ 34 %). Seul le Pas-de-Calais a quelque peu été épargné avec une hausse de 6,4 % des décès, soit une des augmentations les plus faibles observées au niveau national.

Ce sont dans les hôpitaux et surtout dans les EHPAD que la proportion de décès a le plus progressé au cours de la période (respectivement + 12,6 % et + 53,7 %). Bien que ne représentant qu'un quart des décès, le nombre de décès à domicile a également augmenté (+ 19,9 %).

Les territoires n'ont pas tous été impactés de la même manière

Au cours de la période, le nombre de décès n'a augmenté que dans 40 % des communes de la région, en particulier les espaces situés dans la partie sud de la région. Le nombre de décès a ainsi augmenté de 51 % dans l'Oise et de 35 % dans l'Aisne au cours de la période. L'augmentation, bien qu'importante, a été moindre dans la Somme (22 %) et le Nord (12 %). La hausse est restée limitée dans le Pas-de-Calais (7 %).

Des décès qui ont plus que doublé dans les Communautés de Communes du sud de l'Oise

Les EPCI situés au sud du département de l'Oise, où les premiers foyers épidémiques ont été découverts en France, font partie des territoires ayant enregistré une surmortalité parmi les plus élevées de la région et au niveau national. Les CC des Lisières de l'Oise et de la CC du Pays de Valois comptent ainsi au moins deux fois plus de décès que sur la même période au cours des deux années précédentes (respectivement de +138 % et +103 %).

La circulation plus rapide du virus, dans cette partie de la région, s'explique en partie par la forte mobilité des actifs résidents. Dans le pays de Valois, près de 20 000 d'entre eux se déplacent chaque jour pour aller travailler, principalement vers l'Île-de-France, la région la plus impactée par la pandémie. Dans la CA de Creil sud Oise, ces échanges concernent par exemple 35 500 actifs.

⁹Chusseau N. [2020], « Confinement et inégalités scolaires : une fatalité ? », LinkedIn.

¹⁰<https://syn-lab.fr/resultats-de-notre-enquete-confinement-et-decrochage-scolaire/>

¹¹Communiqué de presse Insee Hauts-de-France [2020], « Les décès à l'échelle des EPCI dans les Hauts-de-France, les territoires du sud de l'Oise et de l'Aisne les plus touchés »

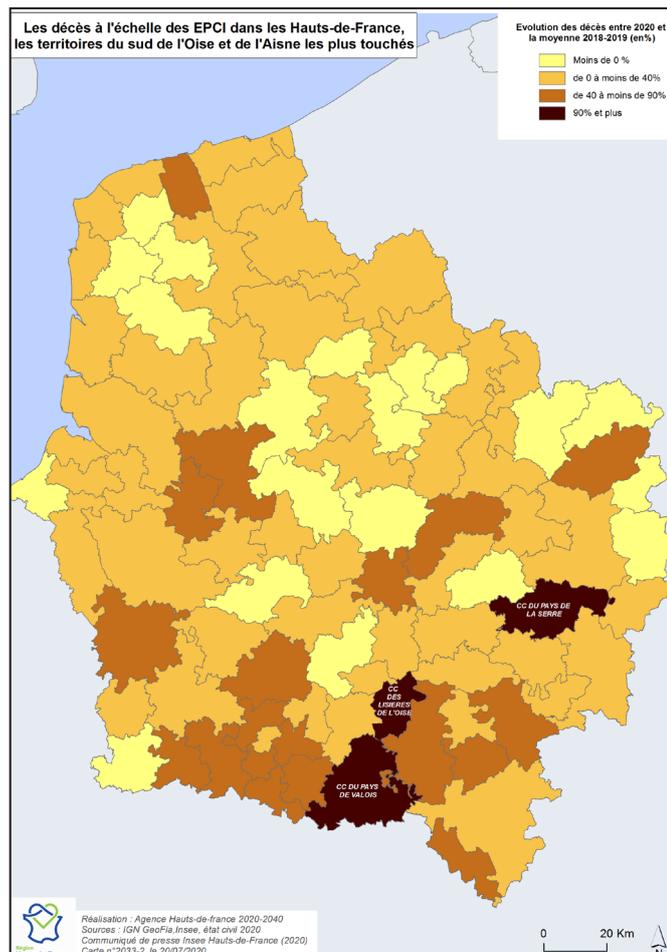
Plus forte hausse régionale dans une Communauté de Communes de l'Aisne

Cependant, d'autres territoires de la région ont été fortement touchés. Ainsi, dans le nord du département de l'Aisne, la CC du Pays de la Serre est l'EPCI de la région ayant enregistré la plus forte hausse de décès (+ 143 %). L'augmentation est également marquée plus au sud dans la CC de Retz-en-Valois (+ 89 %). Dans ces territoires, où le vieillissement de la population est plus marqué qu'en moyenne régionale, les décès survenus au sein des maisons de retraites ont été respectivement multipliés par 15 et 3.

En dehors de l'Oise et de l'Aisne, deux intercommunalités localisées dans le nord de la Somme ont été particulièrement concernées. Il s'agit des Communautés de Communes de Nièvre et Somme et du Territoire Nord Picardie où le nombre de décès a progressé respectivement de 79 % et de 65 %. Ici aussi, les personnes âgées ont été les principales victimes avec une augmentation des décès des 75 ans ou plus de 178 % dans la Communauté de Communes de Nièvre et Somme et de 85 % dans le Territoire Nord Picardie.

Une baisse de la mortalité dans quelques territoires

Dans la région, quelques poches ont cependant été épargnées par l'épidémie et enregistrent une baisse de la mortalité pendant la période comparativement à la situation moyenne de 2018-2019. Elles se situent principalement au nord-est de la région, dans l'arrière-pays du littoral et dans un large périmètre autour d'Arras.



Rédacteurs | Marie-Elodie Maecker | marie-elodie.maecker@hautsdefrance.fr
| Grégory Marlier | gregory.marlier@hautsdefrance.fr
(Agence Hauts-de-France 2020-2040) - Service Observation et Prospective
| Ophélie Costenoble | C2RP - Carif-Oref Hauts-de-France

Coordinatrice de publication | Sylvie Delbart | sylvie.delbart@hautsdefrance.fr



Retrouvons-nous sur



<https://2040.hautsdefrance.fr/>

